

- ANNEXES**
- Servitudes d'Utilité Publique (SUP)**
- Servitudes surfaciques**
- AC1 - Servitude de protection des monuments historiques - Immeuble
  - AC1 - Servitude de protection des monuments historiques - PDA
  - AC1 - Servitude de protection des monuments historiques - R500m
  - AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés - Site inscrit
  - I4 - Servitude des canalisations électriques
  - T1 - Servitude relative au chemin de fer
  - AS1 - Servitude de protection des captages d'eau - PPE Cambous
  - AS1 - Servitude de protection des captages d'eau - PPE Mas de Mare et Aveyro
  - AS1 - Servitude de protection des captages d'eau - PPE Mourèze
  - AS1 - Servitude de protection des captages d'eau - PPE Pont de l'Amour
  - AS1 - Servitude de protection des captages d'eau - PPR Pont de l'Amour
  - I6 - Servitude concernant les mines et les carrières
  - PT2LH - Servitude de protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne
  - AS1 - Servitude de protection des captages d'eau - PPE Fontchaude
  - AS1 - Servitude de protection des captages d'eau - PPR Fontchaude
  - AS1 - Servitude de protection des captages d'eau - PPI Fontchaude
  - I1 - Servitude des canalisations de gaz
- Servitudes linéaires**
- I4 - Servitude des canalisations électriques
  - PT2LH - Servitude de protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne

COMMUNE DE CLERMONT-L'HÉRALT  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS



# PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°4 : Annexes  
4.2 : Servitudes d'Utilité Publiques  
4.2.2 : Plan de la commune 1:10000

Revision générale approuvée le 06 mars 2024


